



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 6 mai 2025

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : M. Christian Brändli (pour la partie côté fenêtres – 32 personnes)
M. Elie Fragnière (pour la partie côté salle de sport - 34 personnes)
Présents : 7 Conseillers communaux
66 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
7 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 73 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 5 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2024
 2. Comptes de résultat et d'investissements 2024
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
 3. Investissement complémentaire 2025 et rapport de la Commission financière, décision spéciale sur :
 - Remplacement du mobilier scolaire des classes 3H à 8H CHF 120'000.00
 4. Mise à jour du règlement communal de police - Approbation
 5. Informations du Conseil communal
 6. Divers
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h01.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 16 du 18 avril 2025, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 5 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Christian Brändli** pour la partie « côté fenêtres » et de **M. Elie Fragnière** pour la partie « côté salle de sport ». La représentante de la presse et une partie du personnel communal ne peuvent pas voter, soit 6 personnes. Selon la liste des citoyens annoncés à l'entrée, il y a 62 personnes, mais selon le décompte des scrutateurs, 66 personnes. Après recomptage, la différence reste. **M. le Président** annonce qu'on va néanmoins débiter l'assemblée et qu'on comptera une nouvelle fois en cas de points litigieux.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2024

M. le Président rappelle que le PV ne sera pas lu, puisqu'il était disponible dans le journal communal et sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 12 décembre 2024 est accepté à la majorité avec une abstention

Point 2

Comptes de résultat et d'investissements 2024

M. le Président rappelle qu'on va débiter par les comptes de résultat, puis les comptes d'investissements, ensuite il y aura le rapport de la Commission financière et ce n'est qu'à la fin qu'on votera sur les comptes. Il donne la parole à **M. Robin Grivel** qui commence par présenter les comptes de résultat.

Les comptes sont affichés à l'écran, **M. Grivel** lit les comptes principaux chapitre par chapitre. Il présente un tableau des charges de l'entier du personnel communal, soit administratif, édilitaire, déchetterie, AES et concierges et il relève une importante augmentation année après année, mais depuis 2024 on provisionne des heures supplémentaires. Cela représente environ CHF 40'000.00, mais ne seront pas forcément payés. Le graphique suivant représente les dépenses principales du chapitre « formation », il y a près de 3 millions de charges. On voit une augmentation pour les écoles spécialisées, il y a aussi les travaux sur les bâtiments scolaires. Pour le cycle d'orientation, là aussi ça augmente d'année en année, on parle d'un CO 4, l'augmentation de la part communale aux salaires des enseignants augmente aussi chaque année. Le graphique pour les chapitres 4 et 5, sur lesquels on voit les charges liées cantonales, là aussi on a une forte augmentation avec les coûts de la santé et la construction d'EMS. Pour les déchets, on a une dépense supplémentaire liée à la nouvelle rampe, raison pour laquelle on n'atteint juste pas le taux de couverture prévu de 70 %. Un tableau sur les revenus fiscaux est également affiché, on voit que la plus grande part provient des personnes physiques, avec l'impôt sur le revenu et sur la fortune.

L'exercice 2024 se boucle avec un bénéfice de CHF 1'117'310.08, dans lequel on a la dissolution de la réserve de CHF 597'000.00. Le revenu qui provient de la réserve n'apparaîtra que jusqu'en 2031 suite au passage à MCH2. On a aussi CHF 566'000.00 d'impôts spéciaux, ce qui explique en grande partie le résultat. Pour le bilan 2024, on a total pour l'actif et le passif pour ce CHF 34'157'092.94.

M. Georges Fragnière demande ce qu'il en est concernant l'investissement pour la déchetterie et aimerait connaître la différence entre ce qui est encaissé par les sacs poubelles et ce qui est investi. **M. Robin Grivel** répond qu'on doit atteindre un taux de couverture de frais de 70% et que cette année on a 69 % en raison de l'investissement pour la rampe de CHF 23'400.00, mais c'est une dépense unique. Les réviseurs n'ont pas fait de remarque pour ça.

M. Robin Grivel cite les investissements terminés en 2024 :

0294 – Etude pour rénov. auberge St-Pierre, Le Bry	CHF	85'000.00	solde positif	CHF	19'484.85
2170 – Rénovation école, Le Bry	CHF	50'000.00	solde positif	CHF	5'126.15
2172 – Etude pré-l. + avant-projet chauffage, Gumefens	CHF	43'000.00	solde négatif	CHF	27'705.70
2172 – Remplacement CAD, Gumefens	CHF	700'000.00	solde positif	CHF	127'421.00
2172 – Remplacement luminaires école, Gumefens	CHF	80'000.00	solde positif	CHF	7'096.40
3410 – Subv. d'invest. barrières FC Gumefens/Sorens	CHF	50'000.00	solde	CHF	0
6150 – Etude modération trafic, vers la Chapelle - rte d'Avry	CHF	90'000.00	solde positif	CHF	5'463.45
6150 – Rénovation routes AF 2022	CHF	600'000.00	solde	CHF	0
7101 – Rempl. conduite d'eau vers Karlé tronçons 1 et 2	CHF	481'000.00	solde positif	CHF	213.25
7201 – Epuration tronçon La Fin - Pra Mury	CHF	250'000.00	solde positif	CHF	130'140.00
7201 – Mise en séparatif Pra Mury - Pra du Mitin	CHF	310'000.00	solde positif	CHF	10'873.19
7201 – Mise en séparatif Pra du Mitin - Sur Charmont	CHF	340'000.00	solde négatif	CHF	1'597.63

Comme il n'y a pas d'autres questions **M. le Président** donne la parole à **M. Frédéric Pochon**, membre de la Commission financière pour la lecture de son rapport, lequel remplace **M. Jean-Claude Wyss**, Président, qui est excusé :

Mesdames, Messieurs, Aux contribuables, Aux membres du Conseil Communal,

Comme la tradition le veut, toutes citoyennes, tous citoyens ont reçu dans leur courrier le dernier bulletin communal, celui-ci relatant les divers éléments financiers de l'exercice 2024, soit les comptes de résultats avec les comparaisons du budget 2024 et les comptes 2023, les comptes d'investissements en détail, nature par nature et en récapitulation chapitre par chapitre avec les mêmes comparaisons ainsi que le bilan final au 31.12.2024.

De par l'important travail de préparation et de présentation qui a été effectué par notre service comptable et notre grand argentier, qui a présenté les divers éléments relatifs au bouclage 2024, nous ne reviendrons pas sur ces chiffres ceux-ci vous ayant déjà été expliqués par notre Conseiller communal responsable des finances, via ses commentaires et les détails que vous avez trouvés de plus sur ledit bulletin. Ces chiffres ont été de plus pour cet exercice agrémentés d'informations importantes en relation avec les indicateurs financiers.

La fiduciaire CORE, pour son 6^{ème} et dernier exercice, a également exécuté un travail en profondeur avec une multiplication de contrôles, contrôles qui ont été plus que positifs. Leurs conseils, les améliorations futures à effectuer et leur professionnalisme ressortent du rapport détaillé et positif de 18 pages. Ce rapport et ces commentaires étant là pour prouver que la gestion comptable et les finances de notre Commune sont entre de bonnes mains. Je me permets de répéter ce qui a été mentionné dans le rapport de la CF de 2023 soit, de comptabiliser non plus dans les débiteurs, mais dans un compte dit transitoire les avances des paiements des acomptes alors que l'on n'a pas encore reçu la taxation cantonale de l'année en cours. Ce changement de comptabilisation donnera une meilleure approche financière, celui-ci ayant déjà été effectué dès l'exercice se terminant.

En rappel également, la CF avait déjà, il y a quelques années, demandé de créer comme cela se fait dans une grande partie des communes importantes un système de contrôle interne régulier soit en principe trimestriellement. Ce contrôle interne nécessaire au bon suivi régulier de notre comptabilité et de nos finances, devient quasi une obligation du fait de la disparition de certains documents établis par le Service cantonal des communes en relation par exemple avec les capacités d'autofinancement, d'investissement ou encore d'emprunt. Cette grande charge de travail a été planifiée pour exécution durant les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2025.

Nos explications quant aux résultats :

- Le bénéfice final ressortant des comptes 2024 est de CHF 1'117'310.08 alors que le budget voté était négatif de CHF 358'200.04. Les charges de CHF 9'638'000.00 en augmentation de 1.10%. Ce résultat s'explique par rapport à la bonne maîtrise des éléments de chaque dicastère mais aussi grâce à une bonne fiscalité, malgré les charges liées en constante augmentation.

Ce résultat étant constitué des comptes de fonctionnement donnant un bénéfice d'exploitation de CHF 520'328.31, auquel il y a lieu d'ajouter l'attribution par les modifications comptables de la réserve de réévaluation de CHF 596'981.77. Cette attribution sera effective durant encore 6 exercices soit jusqu'en 2031.

La vérité et la justification du bilan se trouve ainsi dans les comptes au 31.12.2024 à la suite de la réévaluation exigée des biens. Ainsi le capital propre, valeur au 31.12.2024, est de CHF 19'600'592.49 soit en augmentation par rapport à celui au 31.12.2023 de CHF 500'000.00.

Nous passons donc sur les informations des charges, leurs montants, leurs % ainsi que sur tous les divers indicateurs financiers qui sont qualifiés par rapport aux comptes au 31.12.2024 de moyens à bons. Le tout vous ayant été transmis par le bulletin communal et commenté ce soir en détail par notre grand argentier.

La dette par habitant calculée sur la base légale de 1'973 personnes au 31.12.2022 s'élève à CHF 1'597.- soit en diminution de CHF 1'301.- par rapport à 2022. Il est à noter que pour la première fois notre commune a dépassé les 2000 habitants soit au 31.12.2024 de 2045.

En finalité la CF propose et donne son avis favorable à l'acceptation des comptes 2024.

Au nom de la CF, ses membres, Jean-Claude Wyss, Jacques Fragnière, Richard Fragnière, Yannick Maisonneuve et Frédéric Pochon.

M. Le Président remercie M. Pochon pour la lecture du rapport.

M. Georges Fragnière remarque que pour le traitement du personnel administratif, il y a CHF 505'000.00, alors qu'en 2023 c'était CHF 396'000.00, ce qui fait CHF 109'000.00 de plus en une année, pour 48 habitants supplémentaires. Il demande comment ça s'explique et veut aussi savoir ce que signifie l'abréviation MCH2. **M. Grivel** répond qu'il s'agit du Modèle Comptable Harmonisé n°2 pour toutes les communes et le canton. **M. Fragnière** ajoute encore que comme disait M. le Syndic en préambule du bulletin communal, on va vers une augmentation d'impôts et il se demande si on ne devrait pas faire des économies. **M. Grivel** commence par répondre à la question sur le personnel administratif et précise qu'on a une augmentation de personnel à la suite de la création du service technique et une augmentation au service des finances. On a de plus en plus de demandes du canton, ce qui fait qu'on a besoin de plus de personnel. Dans cette augmentation, il y a également les heures supplémentaires qui sont à présent provisionnées dans les comptes et pas forcément payées. Notre personnel est calibré sur les normes de l'Etat et les salaires augmentent chaque année et on se base aussi sur le renchérissement que l'Etat octroie, il y en a eu un à fin 2023, mais pas pour 2025. Pour les augmentations d'impôts, **M. le Président** dit qu'elles ne sont pas pour demain, mais vraisemblablement au-delà des 7 ou 8 années. On a réévalué les actifs de la Commune et on avait une réserve qui doit s'éteindre sur 10 ans. Or, on a déjà fait 2 ans. Sans cette réserve ni d'impôts extraordinaires, comme les frais de mutations, on arrive à zéro. Les budgets nous diront dans le futur s'il faut augmenter les impôts, mais c'est clair qu'avec les charges d'un 4^{ème} CO, refaire les EMS, un centre sportif, etc, il faudra payer toutes ces infrastructures que le citoyen gruérien a voulu. Si nos recettes n'augmentent pas, on aura effectivement un problème. **M. Grivel** ajoute que ce problème sera global et pour toutes les communes gruériennes, toutes devront augmenter les impôts.

M. Georges Fragnière a encore une question sur les immeubles de la Cornache et le locatif à Avry, car pour la Cornache on a le même rendement que l'année passée, ce qui l'étonne et il demande si la location est à forfait, car il y a sûrement eu des changements de locataires. Il dit aussi que l'immeuble de l'ancienne école de Gumefens ne figure pas avec les immeubles et il demande dans quel chapitre il est. **M. Grivel** répond que l'ancienne école est dans le patrimoine administratif au chapitre 2 et pour la Cornache, les locations sont arrondies au millier de francs, il y a CHF 93'000.00 de revenu de location et le bénéfice est de CHF 15'000.00 une fois les charges déduites et ce sont les mêmes chiffres qu'en 2023. Pour l'immeuble d'Avry, l'administration est dans le patrimoine administratif, alors que le Mag d'Ogoz et les appartements sont au patrimoine financier.

M. Georges Fragnière demande comment sont réparties et facturées les charges et le chauffage alimenté par le Groupe E. **M. Grivel** répond qu'il y a un décompte de charge qui est fait par le personnel des finances. **M. Fragnière** demande s'il y a des baisses ou augmentations de loyers régulièrement. **M. Grivel** répond qu'il n'y a pas eu de baisse de loyer et qu'il n'y a eu que peu de changement de locataires et les loyers sont restés les mêmes.

M. Daniel Savary demande si la Commune a déjà pris connaissance du plan d'assainissement des finances de l'Etat, qui comporte un fort report de charges sur les communes. Il ajoute que l'ACF a déjà pris une position assez ferme et critique et demande si la Commune va faire quelque chose ou si elle va laisser l'ACF être sa porte-parole. **M. le Président** répond que ce plan est sorti la semaine passée et qu'il n'a pas encore pu être traité.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de résultats et d'investissements 2024 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de résultat et d'investissement 2024 sont acceptés à l'unanimité

Point 3

Remplacement du mobilier scolaire des classes 3H à 8H CHF 120'000.00

M. le Président donne la parole à **M. Robin Grivel**, en charge des écoles, lequel dit que cet investissement complémentaire concerne le mobilier scolaire de 3H à 8H, à savoir les classes de 3H et 4H à Le Bry, ainsi que de 5H à 8H à Gumefens. Le budget de CHF 120'000.00 représente 135 bureaux et chaises. Selon la directrice d'école, avec l'effectif actuel 125 pièces pourraient suffire, mais ainsi on a une marge de 10 pièces. Il ajoute que l'effectif des élèves sera bloqué au 15 mai. Il rappelle que conformément à l'article 41, alinéa 3 de la loi scolaire, les communes doivent veiller à ce que les locaux et équipements scolaires soient entretenus, adaptés aux élèves, et conformes aux normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie en vigueur. Actuellement le mobilier est réglable uniquement en hauteur à l'aide d'une clé et c'est l'édilité qui doit le faire. Selon les images affichées, on voit l'état actuel des chaises et des pupitres, ainsi que le mobilier prévu. On a demandé 3 offres et le meilleur prix est proposé par la société Bigla, qui est une entreprise suisse et dont la production est faite de bois suisse.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande le préavis de la Commission financière et donne la parole à **M. Frédéric Pochon**.

Les explications, en relation avec ce changement, sont données dans le bulletin communal et pour la commission financière cela n'a porté à aucune question d'ordre pratique. Il en va de la santé et du bien-être de nos enfants. De plus de par une vision effectuée il ressort que ce mobilier n'est plus de notre temps. Trois offres ont été demandées et les conditions relatives à la quantité ont apporté des rabais acceptables. La CF propose donc de valider positivement cette acquisition qui sera financé par le compte courant de fonctionnement.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement complémentaire pour le remplacement du mobilier scolaire des classes 3H à 8H pour un montant de CHF 120'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 4

Mise à jour du règlement communal de police – Approbation

M. le Président dit que ce règlement a déjà été passé et approuvé par l'Assemblée de mai 2024. Lors de l'envoi pour validation à l'Etat, un toilettage nous a été demandé, avec notamment des précisions de texte et l'exigence de le refaire valider par l'Assemblée. Il n'y a pas de changement fondamental. Le texte est affiché à l'écran et toutes les modifications figurent en rouge. Elles sont lues par **M. le Président**. Pour les amendes, il précise qu'il n'y a pas de tarif communal, mais que c'est l'ordonnance fédérale sur les amendes d'ordre qui s'applique, donc c'est le même montant que n'importe quelle police utiliserait.

M. le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il demande le préavis de la Commission financière.

Conformément aux exigences de la DSJS, la commission financière doit se prononcer sur les aspects financiers dudit règlement. Après étude des articles concernés dudit règlement la CF se prononce pour un préavis positif total.

M. le Président demande aux personnes qui approuvent la mise à jour du règlement communal de police de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : la mise à jour du règlement de police communal est acceptée à l'unanimité

Point 5

Informations du Conseil communal

Energie :

M. le Président revient sur la présentation qu'il avait eu par le Groupe E concernant la consommation d'énergie en Suisse, mais aussi communale. Il présente les slides principaux et explique que selon la situation actuelle, on n'est pas autonome. On consomme toujours plus et on supprime les installations, alors il faudra trouver des solutions avec des énergies renouvelables. Concernant les infrastructures communales, les compteurs du Groupe E nous indiquent que les bâtiments consomment 57 %, l'éclairage public 12 % et le réseau d'eau 31 %. Pour le bilan électrique de Pont-en-Ogoz, soit pour tous les consommateurs, on a 70 % de ménages, 6% l'agriculture, 7 % l'industrie, 13 % pour les autres services. Il est intéressant de voir que depuis qu'on a approuvé le règlement sur les subventions énergétiques en 2021-2022, le photovoltaïque est en augmentation. Les citoyens ont la possibilité de faire un comparatif des consommations des autres communes en allant sur le site www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/ et sur bon nombre de chapitres, on est bien par rapport aux communes des alentours de notre taille. Avec le chauffage central du Groupe E à Avry, on a 3 chaudières à pellets, donc 100 % en énergie renouvelable et à Gumefens on a des plaquettes, mais l'appoint est au mazout. Pour l'éclairage public, on voit la différence entre avant le remplacement des sources lumineuses et donc l'effet bénéfique de l'investissement.

Accès aux rives du lac :

Mme Géraldine Barras informe que comme les années précédentes, le macaron qui donne accès aux parkings des rives du lac pour un forfait de 5.00 est à disposition des citoyens.

Auberge St-Pierre :

M. le Président informe que le mandat pour vendre le bâtiment pour un montant de CHF 1'350'000.00 a été confié à un courtier, soit les CHF 1'300'000.00 plus les frais de courtage.

Nouveaux horaires :

M. le Président informe que depuis le 12 mai 2025, les heures d'ouverture de l'administration seront modifiées.

Remerciements :

M. le Président remercie **Mme Jocelyne Morard** qui a quitté le Conseil des parents, lequel lui a offert un cadeau.

Personnel communal :

M. le Président présente **Mme Natacha Gremaud**, engagée au secrétariat, laquelle se lève et est applaudie par l'assemblée.

Point 6

Divers

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Daniel Savary dit qu'il est allé se promener en Redon et qu'il a vu que le petit chalet a été refait, notamment la barrière et se demande s'il pourrait être loué ou mis à disposition des familles. **M. le Président** dit que la problématique est l'accès et les places de parc. Il ne sait pas comment ce chalet avait été autorisé à l'époque sur du terrain communal. Ce n'est pas le chalet qui est refait, mais la barrière et le plancher qui étaient pourris. Pour l'instant on ne sait pas encore ce qu'il sera possible de faire, mais c'est à l'étude.

M. Laurent Liard demande que l'Assemblée soit informée de la décision de la DIME en relation avec la suppression du macaron « bateau » en Redon. **M. le Président** répond qu'il y a eu une dénonciation quant au terrain utilisé pour le stationnement, appartenant au Groupe E. La Commune s'est déterminée, le Service de la mobilité aussi, et considérant que c'était du terrain agricole et dans l'espace réservé aux eaux, la DIME a demandé qu'il n'y ait plus de parage. La Commune a écrit à chaque détenteur d'une vignette pour les

informer qu'ils ne pouvaient plus stationner. La suppression du parking n'est pas une décision de la Commune, mais bien de l'Etat. **M. Liard** se demande ce qui pourra être remis en état, car c'est comme ça depuis plus de 60 ans et dit qu'il faut déplorer qu'à la suite à cette dénonciation des gens de plus de 80 ans et qui ont des bateaux seront contents de devoir se déplacer à pied sur plus d'un kilomètre. **M. le Président** dit que la Commune a aussi défendu cette position et arguments. **Mme Géraldine Barras** confirme que la Commune a défendu le stationnement et que c'était du bon sens de garder ces places, mais juridiquement la décision est solide. Elle ajoute que la dénonciation date du printemps 2023 et que les gens ont pu en profiter en été 2023 et 2024. C'est dommage, car on reçoit des demandes d'annulation de place d'amarrage. **M. le Président** dit qu'on a de plus en plus d'entraves dans chaque domaine et donne l'exemple de l'annulation des camps de scout sur le Bry.

M. Michel Schmitt dit que la place de parc est interdite à tout le monde, donc également aux riverains qui habitent là. **M. le Président** confirme que oui.

M. Georges Fragnière parle du trottoir à Gumezens, il est intéressant pour la sécurité, mais ne comprend pas pourquoi on met des chicanes sur une route déjà étroite. Il donne peu de chance aux fleurs si on en met dans l'ilot. C'est gâché le village et l'hiver ça sera compliqué de passer avec le chasse-neige. On ne pourrait plus passer avec un cortège de la fanfare comme lors de la fête des musiques en 1997. **M. le Président** dit qu'il y a eu des présentations du projet, puis les mises à l'enquête et les travaux sont réalisés tels que soumis. **Mme Virginie Fragnière Charrière** dit que pour les projets au niveau cantonal et fédéral, on n'écoute moins les gens. Des séances d'information ont été organisées pour recueillir l'avis des citoyens et dans un certain nombre de cas on en a tenu compte. Une suite favorable a été donnée aux demandes, ce qui fait que le budget a été plus important. Il y a aussi eu des séances individuelles avec les propriétaires, parfois même jusqu'à 4, voire 5 séances avec le même propriétaire. On a essayé de tenir compte au mieux des différents intérêts tout en respectant les bases légales, en demandant l'avis du canton avant la mise à l'enquête publique. Il y en a d'ailleurs eu deux, vu les oppositions et les remarques faites à la première, on a ensuite refait le projet et repayer les frais d'honoraires de l'ingénieur. Lors de la deuxième mise à l'enquête, de nouvelles oppositions ont été déposées. Il a fallu trancher, puis transmettre aux services cantonaux pour obtenir les préavis. On a reçu une décision d'approbation des plans de la DIME. Heureusement il n'y a pas eu de recours, la décision est entrée en force et les travaux ont pu démarrer en décembre 2024. Le Conseil communal a bien conscience que le projet va faire des contents et des mécontents, mais on ne va pas pouvoir donner suite à chacune des demandes qui se contredisent.

M. Richard Fragnière demande comment ont été pris en compte les constatations faites suite à la séance sur place avec 2 agriculteurs qui sont venus avec leurs machines et qu'on a vu que ce n'était pas concevable ou pratique et que l'ingénieur aurait appris que les largeurs agricoles n'étaient pas les mêmes que les autres.

M. le Président dit que pour un 30 km/h on ne peut pas juste mettre un panneau, il y a des exigences obligatoires, il faut restreindre la largeur de la chaussée et faire des chicanes. Une solution à cette problématique sera de dévier le trafic agricole par la route Vers la Chapelle, devant la ferme en transformation. Il rappelle que l'Assemblée avait validé à l'unanimité le projet pour limiter le trafic sur Gumezens. Les gens d'Avry doivent passer par la route de la Cantine.

M. Georges Fragnière dit qu'on a quand même dû supprimer une chicane à la suite de la discussion avec les agriculteurs. **M. le Président** lui répond que non, c'est faux ; les travaux sont réalisés selon les plans.

Mme Virginie Fragnière Charrière dit que là, c'est en cours de réalisation et les décisions se prennent vite et on ne peut pas tout modifier le projet pour lequel il faudrait de nouvelles autorisations. Si on ne suit pas la décision d'approbation des plans, on aura des réclamations.

M. le Président dit que le mécontentement est compris, qu'on cherche des solutions pour le trafic agricole, mais la politique générale est d'avoir moins de véhicules et moins de circulation. Qu'on soit d'accord ou pas, la Commune subit les décisions fédérales ou cantonales, on veut des routes plus étroites pour moins de vitesse. **M. Georges Fragnière** répond qu'à Romanens la route est large, avec la possibilité d'aller sur le trottoir partout, alors qu'à Gumezens non et qu'autour de la chapelle il faudra passer à 20 km/h. **M. le Président** ne va pas plus s'étendre sur le sujet. Il ne connaît pas la situation à Romanens et pour le tour de la chapelle, le trottoir sera franchissable.

M. Vincent Brillard dit qu'il y a un problème avec le marquage pour accéder à la route qui descend vers l'île d'Ogoz. En venant de Fribourg, il traverse une double ligne blanche. Il aurait dû y avoir un îlot qui n'a jamais été fait. **M. le Président** dit que pour les infrastructures sur la route cantonale, il faut qu'il s'adresse à M. Dominique Macheret, contrôleur des routes. Vraisemblablement, il n'y avait pas assez de place pour faire une présélection complète et c'est le concept Valtraloc.

M. Laurent Liard relève qu'il a été dit que les gens d'Avry ne doivent pas passer par Gumezens, mais ils paient aussi des impôts à Pont-en-Ogoz et il constate que la fusion des 3 communes n'est pas tout à fait réalisée quand on voit comme on est en train de se séparer. **M. le Président** répond qu'ils peuvent toujours passer, mais qu'il y a des chicanes à la circulation.

M. Jean-Bernard Müller dit qu'il y aura une chicane en plein contour vers la maison qui était anciennement à M. Vallélian. Comme pour celle avant la Cigogne, vers l'hoirie Fragnière, cela n'a jamais été discuté en assemblée communale. **Mme Virginie Fragnière Charrière** rappelle que c'est faux ; le projet a été présenté en séance d'information pour attirer l'attention des gens, qu'il y a eu une publication des plans, lesquels étaient consultables et ont été consultés par beaucoup de personnes. **M. Müller** lui répond qu'elle a présenté les plans pour chez lui, mais pas pour l'ensemble et ajoute que M. Messerli a dit lors de la séance pour la chicane à l'entrée, qu'elle n'avait plus sa raison d'être. **Mme Fragnière Charrière** dit qu'effectivement lors des séances avec les privés, ils se sont concentrés sur les emprises et les indemnités, sans refaire la présentation de tout le projet. Il n'y a d'ailleurs pas d'obligation de présenter les plans aux citoyens, puisqu'ils sont consultables durant la mise à l'enquête. **M. le Président** confirme qu'on réalise selon les plans, sans modification et qu'en cas de problème il faut prendre contact avec le Conseil communal.

M. Elie Fragnière demande pourquoi l'ARG est intervenue pour aider à payer 3 millions pour le musée de Bulle, il trouve qu'on aurait dû être averti avant la votation. **M. le Président** n'en a pas entendu parler, l'ARG a un fonds d'investissement et il ne sait pas si cela a été pris la-dessus. La Commune va aux assemblées des délégués mais n'a pas de représentant direct au comité de l'ARG, c'est la Syndique de Marsens qui représente la Rive Gauche.

M. Patrick Fragnière demande ce qu'il en est du chemin qui va aux Communs à l'Etrua, car ça fait depuis 2021 qu'ils demandent que ça soit refait et il n'y a toujours rien, c'est la route impossible. **M. Pierre Justin Morard** dit que la mise à l'enquête est en cours depuis fin 2024 et que Grangeneuve ne peut pas commencer les travaux car pas de subventions disponibles. On attend sur le permis et les subventions pour avoir le feu vert. **M. Fragnière** demande des camions de graviers pour un petit entretien du chemin. **M. Morard** fera une vision locale.

M. Daniel Savary demande si on a une idée pour faire des aménagements routiers à Avry. **M. le Président** répond que la route de la Cantine sera refaite, mais qu'il n'y a pas d'aménagements prévus au centre du village pour l'instant.

M. Jean-Louis Grivel se demande s'il faut faire un trottoir de chaque côté à Gumefens, car quand il passe, il voit les jeunes qui sont sur la route et par sur le trottoir.

M. Georges Fragnière parle du cimetière et du courrier qu'il a reçu pour la prolongation de la concession ou la suppression de la tombe des parents. Il cite l'article 55 du règlement du cimetière qui dit que le Conseil communal peut décider de supprimer ou non les tombes selon qu'on ait assez de places. Il trouve qu'on a assez de place et se demande pourquoi on écrit aux gens et pourquoi on veut de l'argent sur les prolongations. **M. le Président** dit qu'il y a beaucoup de concessions qui sont dépassées. Les gens ont le choix de renouveler ou pas. L'idée est la réorganisation du cimetière, de rassembler les tombes à un endroit et de ne pas en remettre trop loin. **M. Fragnière** trouve qu'il y a de la place et que c'est plus beau de voir un cimetière « habité ».

M. le Président remercie chaque participant, il lève l'assemblée à 21h25 et invite tout le monde à partager une agape. Applaudissements.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 mai 2025.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare